

Monsieur Roméo G. Paquette dont nous publions ici le portrait, est à peine âgé de 25 ans, et déjà il est très avantageusement connu dans le monde des affaires de notre métropole. Né à Montréal, il fit ses études à l'académie commerciale, et les termina au "Montreal Business College" qui lui délivra un diplôme justement prisé.

Monsieur R. G. Paquette a débuté dans le commerce, comme employé de la maison James Johnson & Co., maintenant, la W. R. Brock Co. Ltd., où il resta pendant quatre ans.



En 1901, il devint gérant du magasin de détail, tenu par son père, feu l'échevin P. E. Paquette, un des commerçants les plus anciens et les plus connus de la rue St-Laurent. Monsieur Paquette fils, conserva cette gérance jusqu'en 1903, époque à laquelle eut lieu la liquidation de ce fonds de commerce.

L'année suivante, M. Paquette s'établit à son compte, comme importateur de marchandises sèches et agent de manufacturiers européens. C'est en cette qualité, que, chaque année, il rend visite aux marchés de l'ancien continent.

Monsieur Paquette, quelque tout jeune encore, connaît parfaitement le commerce des nouveautés, dans lequel il a été pour ainsi dire élevé; car dès l'adolescence, il s'intéressa activement aux affaires de feu son père.

Un brillant avenir est assurément réservé à ce jeune, qui fait honneur au monde de nos commerçants canadiens.

Le moment de cesser d'annoncer se présente le jour où vous êtes prêt à discontinuer les affaires.

Le style d'annonce qui est naturel est le style correct. Viser à l'effet ne constitue ni le bon style ni le bon sens.

LES TIMBRES DE COMMERCE

Les diverses associations de Marchands paraissent déterminées plus que jamais à mettre un terme à la distribution des timbres de commerce.

L'acte passé au Parlement de Québec autorisant les municipalités à abolir la vente, la distribution et l'émission des timbres n'a pu encore avoir son effet parceque les compagnies à timbres contestent au gouvernement provincial le droit de passer une telle loi.

Il faut cependant en finir avec ces timbres qui sont un impôt qui va dans la poche de quelques exploitants habiles, sans profit pour les marchands, sans profit pour les consommateurs.

A très peu d'exception près, tous les marchands veulent la fin d'une telle exploitation, ils sentent qu'à moins d'une action prompte et énergique, la pioche va étendre ses tentacules sur toute la province et s'enrichir du meilleur de ses profits.

Il est temps, en effet, que le gouvernement fédéral amende le Code criminel de manière à rendre illégal et à punir, l'émission, la fabrication, la distribution et la vente de ces prétdus timbres de commerce. Car à moins que le Parlement fédéral n'intervienne pendant la session actuelle, il faudra attendre que les Tribunaux aient fini de se prononcer sur les divers appels qui pourront être interjetés dans la cause actuellement pendante devant les Cours de Justice.

Que les diverses associations de marchands ne désarment donc pas; qu'elles luttent, au contraire, que la bataille soit courte et décisive.

L'Association des Marchands-Détailleurs de Nouveautés a pris la tête du mouvement, qu'elle continue son œuvre pour le bien du commerce en général dont elle aura bien mérité.

LES COMPAGNIES DE COTON AMALGAMÉES

La Gazette du Canada donne avis que, le 4 janvier, des lettres patentes ont été délivrées constituant en corporation David Yule, manufacturier, l'honorable Louis J. Forget, sénateur du Canada, Henry Vincent Meredith, banquier, Herbert S. Holt, capitaliste, David Williamson, manufacturier, l'honorable Robert Mackay, sénateur du Canada, George A. Grier, manufacturier, David Morrice, marchand, Charles B. Gordon, manufacturier, Frederick C. Henshaw, capitaliste, John P. Black, manufacturier, et James N. Laing, manufacturier, tous des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, pour les fins suivantes: [a] Acquérir par achat, bail ou autrement, et posséder et exploiter des filatures de coton et de laine de tous genres; [b] Acquérir par achat, bail ou autrement, et posséder, développer et exploiter des forces hydrauliques, y compris la construction de barrages, coursiers et conduites dans le voisinage de ses fabriques, et construire

NOS DENTELLES POUR LE PRINTEMPS 1905 SONT MAINTENANT PRÉTÉS

Nous donnons livraison dès maintenant et nous avons une grande variété de Valenciennes et de dentelles de fantaisie, comprenant tous les plus nouveaux points de manufactures anglaises, françaises et allemandes. **Voyez sans faute nos modèles exclusifs.** Tout ce qui se fait dans les dentelles.

LES PRIX LES PLUS BAS

CANADA VEILING CO.

93 York St., Toronto

